





ÉVALUATION DES SCHÉMAS RÉGIONAUX CLIMAT, AIR ENERGIE NORD-PAS DE CALAIS ET PICARDIE







1. CONTEXTE ET METHODE





Contexte réglementaire

- SRCAE Picardie et NPdC adoptés respectivement 06/2012 et 11/2012
- Article R.222-6 du CE : évaluation au bout d'une période de 5 ans
 => travail de mise en parallèle des 2 SRCAE débuté en 2016
- Loi NOTRe du 7 août 2015 introduit le SRADDET qui intégrera les SRCAE
- Ordonnance 2016-2018 du 27 juillet 2016 : réalisation d'une évaluation des SRCAE pour contribuer à l'élaboration du SRADDET
- A réaliser par le comité de pilotage compétent dans les 6 mois qui suivent la délibération du Conseil Régional relative à l'adoption des modalités d'élaboration du SRADDET (délibération 20161758 adoptée le 24/11/2016)

SRCAE Picardie et SRE NpdC annulés en 2016 pour vice de procédure mais choix de mener l'évaluation sur l'ensemble des documents

Champ et objectifs de l'évaluation

- En termes de périmètre
 - Les SRCAE Nord-Pas de Calais et Picardie adoptés en 2012 et leur schémas éoliens
- En termes de contenu,
 - Choix d'une démarche mixte :
 - un état des lieux au regard des objectifs fixés (bilan)
 - l'appropriation du schéma et l'effet propre de ce dernier (évaluation)
- Fil rouge : « Comment les orientations du SCRAE ont-elles été déclinées pour mettre en œuvre les missions dont vous avez la charge? » (Cohérence interne et externe)

Méthodologie de l'évaluation

- DES TRAVAUX MENÉS EN RÉGIE DANS UN CADRE PARTENARIAL
- 2 temps
 - Un bilan des réalisations
 - Mise à contribution des services opérationnels des institutions et structures chargées de la mise en œuvre et/ou du suivi des politiques publiques en lien avec les orientations des SRCAE (Région, DREAL, Ademe, DRAAF, Cerdd...)
 - Un volet évaluatif sur la base :
 - d'enquêtes en ligne
 - auprès des contributeurs au bilan,
 - des responsables des structures territoriales en charge des PC(A)ET
 - Complétés par des entretiens individuels (partenaires et acteurs territoriaux) pour affiner les réponses aux questionnaires

2. BILAN THÉMATIQUE

- Bâtiment
- Qualité de l'air
- Agriculture
- Aménagement du territoire
- Transports
- Energies renouvelables
- Mode de production et de consommation
- Adaptation



BÂTIMENT

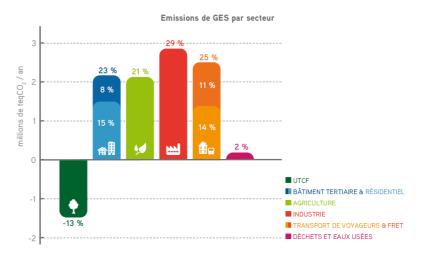




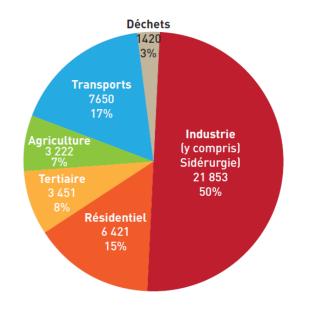
Contexte

- Part du secteur résidentiel tertiaire à l'époque de l'établissement des SRCAE :
 - ~ 23% des émissions de GES (identique NPdC et Picardie)
- Le secteur résidentiel-tertiaire est prépondérant dans les émissions de particules (PM 2,5 en particulier)
- => essentiellement consommation d'énergie pour le chauffage des bâtiment
- => Enjeu : amélioration thermique des bâtiments

Bilan GES Picardie (chiffres 2007) – SRCAE Picardie



Bilan GES NPdC (chiffres 2008) - SRCAE NPdC





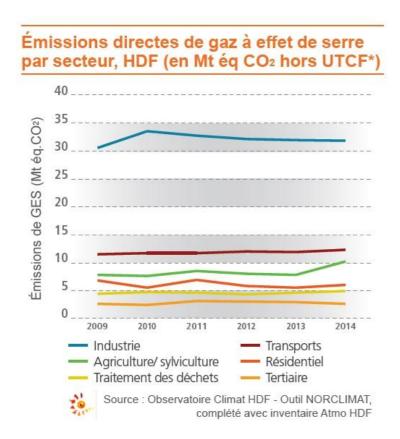
Orientations des SRCAE

- Développer la performance thermique des bâtiments
 - Réhabiliter thermiquement les logements et lutter contre la précarité énergétique - BAT1, O1D1, O1D2, O1D3
 - Réhabiliter le parc tertiaire et stimuler l'innovation à travers la rénovation des bâtiments publics - BAT2, O6D2
 - Consolider les compétences et les offres des acteurs du bâtiment vers la performance énergétique - BAT3, O6D1, O6D3
- Développer les éco-matériaux et le recyclage des déchets du bâtiment -BAT8, O6D4- O11D1
- Préparer le patrimoine bâti aux évolutions climatiques 011D3



Eléments de bilan : émissions de GES

A l'échelle Hauts de France : pas de tendance significative en matière d'évolution des émissions de GES depuis 2009



Source: Observatoire Climat

(Publication: Tour d'horizon 2017)



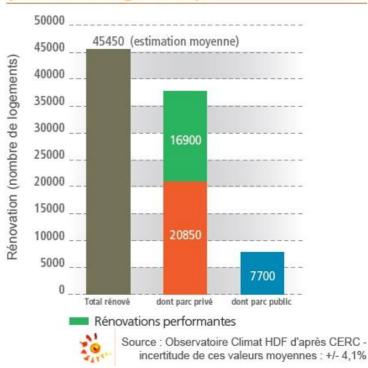


Eléments de bilan : zoom sur la réhabilitation thermique des logements

Actions :

- Information : Guichet unique en matière de rénovation
- Soutien financier (programme « Habiter mieux » de l'ANAH combiné au plan régional 100 000 logements crédit d'impôt)
- Création de deux opérateurs publics de tiers financement (SPEE en Picardie, ORREL en NPdC)
- Objectifs cumulés sur les deux ex-régions à l'horizon 2020 :
 - Parc privé (80 % des logements) : 53 000 /an
 - Parc public (20% des logements): 10 000 /an
- Résultats 2015 :
 - Logements privés : 35900 à 39600 /an
 => ~ 71 % de l'objectif
 - Logements publics : au moins 7700/an
 => au moins 77% de l'objectif
 - Toutefois niveau de performance probablement insuffisant

Logements ayant fait l'objet d'une rénovation énergétique achevée en 2015, HDF (nombre de logements)



Source : Observatoire Climat

(Publication : Tour d'horizon 2017)





AIR





Contexte

- Le bilan réalisé à l'époque de l'élaboration du SRCAE (chiffres 2008) constatait :
- En NPdC: quasiment toute la région en « zone sensible à la qualité de l'air » principalement en raison de :
 - la densité de l'habitat (émissions liées au chauffage) et des réseaux de transports
 - l'importance de l'activité industrielle
 - Dépassements réguliers en matière de :
 - Particules fines, NO2, ozone, SO2
- En Picardie : qualité de l'air globalement meilleure qu'en NPdC.
 - Problèmes particuliers sur l'ozone et les particules fines
 - Questionnement sur les pesticides en raison du caractère agricole

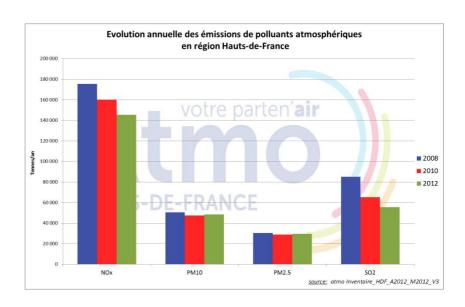
Orientations des SRCAE

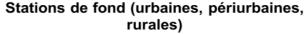
- Réduire les émissions régionales de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air
 - Mettre en œuvre les autres orientations sectorielles bénéfiques sur la qualité de l'air - AIR3
 - Veiller au respect de l'interdiction du brûlage des déchets à l'air libre -AIR3
 - Mieux évaluer et réduire les impacts des plans et projets sur les émissions atmosphériques - AIR4
 - Mieux connaître la situation en matière de pesticides OC3
- Air : Connaissance, information et sensibilisation (qualité de l'air, origine des polluants et impacts) AIR1, AIR2, OC1, OC2

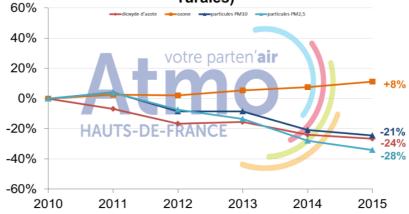


Eléments de bilan Hauts de France

- Emissions (chiffres -> 2012) :
 - NOx : baisse depuis 2008 (-21%) (tous secteurs sauf résidentiel)
 - SO2 : baisse depuis 2008 (-53%) (tous secteurs)
 - PM10 et PM2,5 stables avec des variations selon les années et les secteurs
- Concentrations (chiffres -> 2015) :
 - Hormis l'ozone, tous les polluants mesurés ont des concentrations plus faibles en 2015 qu'en 2010
 - L'ozone et les particules (malgré la baisse) sont toujours préoccupants.









Eléments de bilan : zoom sur les actions

- Actions non spécifiques à la qualité de l'air :
 - Quasiment toutes les actions sur les autres secteurs (transports, bâtiment, industrie) contribuent à une réduction des émissions de polluants
- Actions spécifiques « qualité de l'air » :
 - Approbation de 2 PPA sur la totalité des NPdC et sur l'agglomération de Creil
 - mesures réglementaires, d'accompagnement ou acquisition de connaissances
 - Actions ciblées (exemples) :
 - Brûlage à l'air libre des déchets verts : édition de plaquettes
 - Pesticides : réalisation de campagnes de mesures
 - Prise en compte de la qualité de l'air dans les documents de planification : guide DREAL



AGRICULTURE

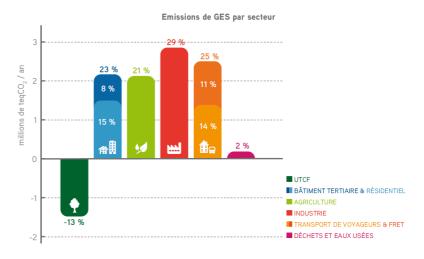




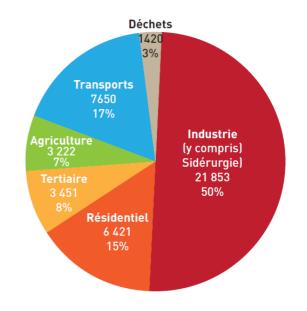
Contexte

- Part du secteur agriculture à l'époque de l'établissement des SRCAE :
 - 21% en Picardie
 - 7% en NPdC
- Agriculture = secteur différent des autres : émissions majoritairement non liées à l'énergie
 - GES = protoxyde d'azote et méthane
 - associés à fertilisation des sols, fermentation entérique, émissions des déjections animales

Bilan GES Picardie (chiffres 2007) – SRCAE Picardie



Bilan GES NPdC (chiffres 2008) - SRCAE NPdC





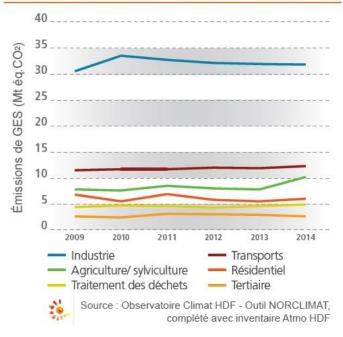
Orientations des SRCAE

- Faire évoluer les pratiques agricoles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution
 - Réduire les apports minéraux azotés et l'usage des PPP AGRI1, 08D1, 08D2
 - Améliorer les pratiques agricoles liées à l'élevage AGRI2
 - Améliorer l'efficacité énergétique et les rejets polluants des exploitations agricoles - AGRI3
 - Encourager le développement d'une agriculture durable et productive -AGRI4
- Encourager le développement d'une agriculture locale (circuits courts) -AGRI4, O3D1, O3D2, MP3

Eléments de bilan – émissions de GES

- Tendance plutôt à la hausse de l'agriculture des émissions de GES à l'échelle HdF
- Engrais azotés :
 - Formation des agriculteurs qui s'améliore
 - Encouragement de l'introduction des légumineuses
 - Développement d'outils d'aide à la décision et de pilotage de la fertilisation
 - Développement des outils d'épandage performants et de précision
- Elevage à dominante herbagère :
 - Les surfaces de prairies ont beaucoup régressé entre 2000 et 2016
 - la PAC 2014-2020 limite de le retournement d'ici à 2020 et imposera donc de fait une interdiction de principe jusqu'à cette date.

Émissions directes de gaz à effet de serre par secteur, HDF (en Mt éq CO₂ hors UTCF*)



Source: Observatoire Climat (Publication: Tour d'horizon 2017)



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

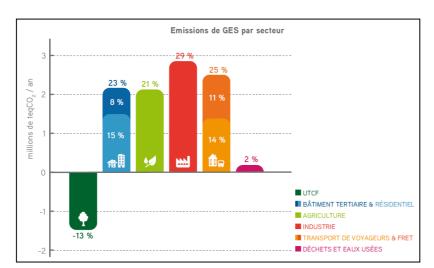


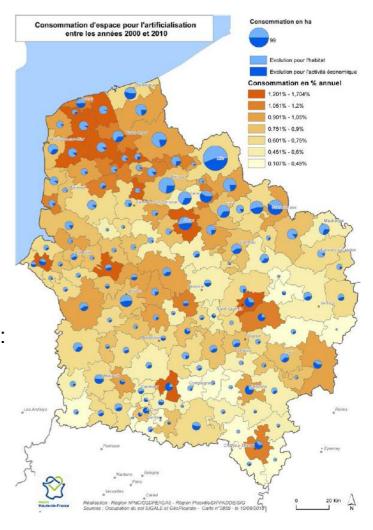


Contexte

- L'aménagement est générateur de transports de par sa localisation et les moyens de transports utilisés pour le desservir
- Les terrains non artificialisés peuvent constituer des stocks de carbone
 - Bilan GES SRCAE :
 - Picardie : absorption annuelle : 13% (UTCF)
 - NPdC : absorption annuelle : 1,4% (mais forêt uniquement)
- Progression de la consommation d'espace entre 1998 et 2010 :

+7,3%









Orientations des SRCAE

- Freiner l'étalement urbain en favorisant l'aménagement de la ville sur ellemême et la reconversion des friches urbaines - AT2, O12D1, O11D2
- Accroître les puits de carbone (accroître les espaces boisés et forestiers, pérenniser les surfaces de prairies et sols agricoles) - AT3, 03D3
- Développer l'urbanisation près des points d'accès aux transports collectifs -AT4, O2D1, O4D1
- Promouvoir la mixité fonctionnelle AT5, O4D1



Eléments de bilan : zoom sur l'extension urbaine

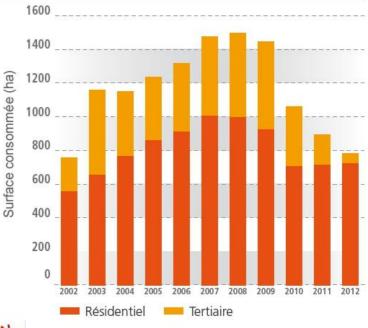
Actions :

- Territorialisation des objectifs SRCAE NPdC à l'échelle des SCOT (enveloppes foncières maximales)
- Intégration des objectifs des SRCAE dans les porter à connaissance, les notes d'enjeux et les avis sur les documents d'urbanisme
- Objectif chiffré en NPdC => division par 3 du rythme d'urbanisation régional à l'horizon 2020

Constats:

- L'extension urbaine diminue de manière continue depuis 2009.
- Environ 800 ha/an en 2012
 division par 2 par rapport au rythme constaté en 2007 et 2008.
- La baisse peut s'expliquer en partie par la volonté des collectivités mais également par l'impact de la crise économique

Extension annuelle des surfaces résidentielles et tertiaires, HDF (en ha)



Source : DREAL d'après fichiers fonciers 2015 et modes d'occupation de sols

Graphique : Observatoire Climat (Publication : Tour d'horizon 2017)



TRANSPORTS





Enjeux

- Le secteur transports (voyageurs et marchandises) est le 3^{ème} consommateur d'énergie en Hauts-de-France (4 Mtep en 2014, soit 23 % du total régional)
- Il est fortement dépendant des produits pétroliers (environ 98 %)
- Avec le résidentiel, c'est le secteur connaissant la plus forte croissance depuis 1990 :
 + 28 % de 1990 à 2014
 (+ 33 % en ex-Picardie et + 19 % en ex-Nord-Pas de Calais)

Orientations des SRCAE

Transports de voyageurs

- Développer l'offre de transports en commun (TC) et augmenter sa part modale
- Promouvoir l'intermodalité et les modes actifs
- Encourager l'usage des véhicules les moins émetteurs de GES et de polluants
- Limiter l'usage de la voiture-solo et ses impacts en promouvant de nouvelles pratiques de mobilité (covoiturage, plans de déplacement entreprises,...)

Transports de marchandises

- Favoriser les alternatives au mode routier en développant les chaînes multimodales sur le territoire régional
- Poursuivre et diffuser les démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique et de sobriété carbone engagées par les transporteurs routiers
- Favoriser des formes de logistique urbaine plus efficaces énergétiquement



Eléments de bilan : orientations générales

- Les parts modales des différents modes de transport ne sont évaluées que par l'intermédiaire de grandes enquêtes, très coûteuses :
 - enquêtes ménages déplacements à l'échelle des grandes agglomérations,
 - ou enquêtes régionales mobilité déplacements, comme celles menées en Nord-Pas-Calais en 2009 et en Picardie en 2014.
- De ce fait, les évolutions de fond sont difficiles à mesurer, ces enquêtes n'étant réalisées que tous les 10 ans.
- Mais, grâce aux différentes politiques mises en œuvre, on peut détecter des signaux très encourageants quant à l'évolution des pratiques :
 - développement de l'usage des TC, de l'intermodalité voyageur
 - grâce aux nouveaux réseaux de transport en commun en site propre, à la modernisation du TER, à la multiplication des pôles d'échanges multimodaux
 - mais aussi grâce aux nouveaux supports billettiques, à l'intégration tarifaire, aux plateformes d'information voyageurs





Eléments de bilan : orientations générales

- développement de la pratique du vélo dans les grandes agglomérations, succès du vélo en libre service (VLS)
- succès des aires de covoiturages, développement des lieux de coworking (34 à l'échelle des Hauts-de-France en décembre 2016)
- dynamique pour les « démarches de mobilité » (PDE), autour de la communauté de pratiques « Déclic Mobilités»
- le télé-travail fait partie des réflexions des entreprises, mais seules certaines l'ont déjà mise en place

ÉNERGIES RENOUVELABLES

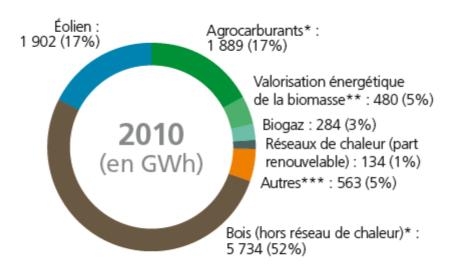




Contexte

- Passage de 11 TWh en 2010,
- à 17 TWh en 2015 (8% de la consommation)

11 TWh



^{*}Cultures énergétiques

^{***}Autres : PAC, géothermie, solaire photovoltaïque et thermique, injection biométhane, hydroélectricité







^{**}En particulier, incinération en centre de valorisation énergétique

Orientations des SRCAE

- Des ambitions globalement élevées
 - Passage de 3 à 12% pour le NPDC
 - Passage de 12 à 23% pour la Picardie
- Eolien terrestre :

(éolien en mer n'est pas pris en compte par le SRCAE dans la mesure où son développement est encadré à l'échelle de la façade maritime en fonction d'un pilotage national)

- Puissance installée à l'époque des SRCAE :
 - 367 MW NPdC (2010) et 968 MW Picardie (2011)
- Objectifs 2020:
 - 1347 MW (NPdC) et 2 800 MW (Picardie) => 4 147 MW pour l'ensemble
 - + transformer les objectifs ambitieux de développement éolien en activités et en emplois locaux
- Solaire photovoltaïque :
 - Puissance installée à l'époque des SRCAE :
 - 5 MWc NPdC (2009) et 8 MWc Picardie (2010)
 - Objectifs 2020:
 - 560 MWc (NPdC) et 130 MWc (Picardie)



Orientations des SRCAE (2)

Méthanisation :

- Objectif NPdC : production énergétique de 1 000 GWh/an pour
- Objectif Picardie : atteinte de objectifs nationaux (23% de production d'énergie renouvelable)
 + bonne intégration à l'environnement.

Bois Energie :

Objectifs 2020 : 1260 GWh (NPdC) et 4 000 GWh (Picardie)

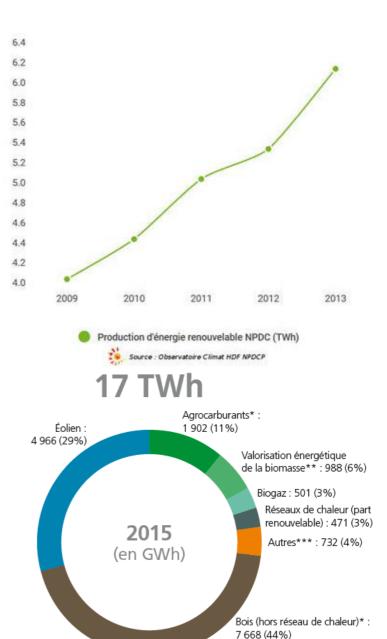
Géothermie :

- Objectifs 2020 :
 - NPdC non précisé
 - Picardie : objectif vague Facilitation et généralisation de l'accès des populations picardes aux sources d'énergies renouvelables.



Eléments de bilan

- Des résultats relativement mitigés
- Une dynamique globale bonne
 - L'éolien au-delà des objectifs
 - Le bois énergie ressource majeure,
- malgré une disponibilité locale limitée
 - La géothermie sous valorisée
 - La méthanisation dans une dynamique intéressante
 - Le solaire PV qui démarre difficilement
 - Le solaire thermique qui s'effondre



Source: Observatoire Climat HDF

Source: Observatoire Climat

(Publication : Tour d'horizon 2017)



PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES

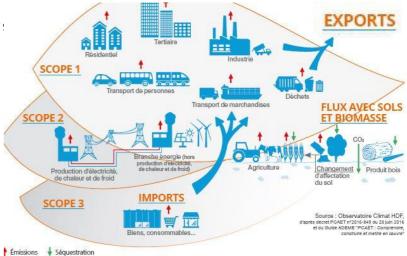




Enjeux

 La prise en compte des émissions indirectes produites par d'autres territoires

 En 2012, en France, l'écart entre émissions directes et indirectes atteint 31 % (respectivement 460 et 666 Mtéq.CO2 en 2012)



SCOPE 1 : Émissions directes de GES produites par les secteurs d'activités (voir schéma). "Obligatoire", dans le décret.

SCOPE 2 : Émissions indirectes de GES, générées sur ou en dehors du territoire, associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur consommée sur le territoire. "Obligatoire", dans le décret.

SCOPE 3: Autres émissions indirectes de GES induites par les activités et acteurs du territoire, n'intervenant pas sur le territoire ou dont les effets peuvent ne pas être immédiats. Ex: fabrication de biens ou de matières premières, transport aval de marchandises... "Peuvent faire l'objet d'une comptabilisation", dans le décret.

Au-delà de l'amélioration des process (мтр) faire émerger nouveaux modèles économiques compatibles avec le Facteur 4

Source: Observatoire Climat (Publication: Tour d'horizon 2017)



Orientations des SRCAE

- « Consommer moins » MP2 « Consommer mieux » MP3 « Limiter les consommations d'électricité spécifique » - O4D2, O9D2
- « Prendre en compte les émissions indirectes dans les PCET »- MP1
- « Développement de filières vertes » O9D2, O4D2
- « Favoriser les modes de production sobres en carbone et à faible empreintes écologique » –MP4



Eléments de bilan

- Evolutions sont difficiles à mesurer, mais de nombreuses initiatives grâce aux différentes politiques mises en œuvre
- Prise en compte des émissions indirectes
 - Méthodologie « ESPASS », diffusée par le CERDD
 - 50% des PCET
- Réduction du gaspillage alimentaire, circuit court, réparation ...
 - En restauration collective (20 lycées pilotes); 50 lycées en 2016 (« je mange local »), restauration individuelle : 50 écoles de consommateurs (1500 hbts), 10 « repair cafés », 5 sites collaboratifs...
 - Des territoires engagés : Communauté Urbaine de Dunkerque, Sud Artois, Porte du Hainaut ...
- Economie circulaire, éco conception, écologie industrielle ...
 - 8 pôles d'excellence, de compétitivité mobilisés
 - Co-portage avec la CCI (« dynamique Rev3 »)
 - 500 entreprises soutenues (dont 70 économie de la fonctionnalité)
 - Premier bilan : 3000 t de déchets valorisées, 250 teq co2 économisées ...

ADAPTATION





Enjeux

- Evolutions climatiques entre 1955 et 2016 :
 - Températures moyennes à la hausse : +1,75°C à Lille et St Quentin [1955] -2016]
 - Nombre de jours de gel à la baisse : -3,8 à Boulogne
 - Fortes pluies qui augmentent : x2 à Boulogne
 - Niveau de la mer en hausse : +9,5cm à Dunkerque
- Vulnérabilités régionales identifiées :
 - Littoral: Submersion marine
 - Wateringues: inondations continentales et hausse du niveau de la mer
 - Populations : vagues de chaleur, ressource en eau
 - Ecosystèmes forestiers, agricoles, zones humides etc: hausse de températures, ressource en eau
 - Constructions: RGA



Orientations des SRCAE

- Améliorer la connaissance sur les effets probables du changement climatique - ADAPT1
- Intégrer l'impact des effets du changement climatique sur l'évolution de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques - ADAPT2
- Elaborer et mettre en œuvre des stratégies adaptées à l'importance du risque de submersion marine - ADAPT3
- Anticiper les effets du changement climatique et faire évoluer les modes de gestion des Wateringues- ADAPT4
- Prendre en compte les évolutions liées au changement climatique dans les projets – ADAPT5, O12D2
- Renforcer l'information et la sensibilisation sur le phénomène de retrait gonflement des argiles - ADAPT6
- Adapter les surfaces agricoles, forestières et les espaces naturels aux conséquences du changement climatique - ADAPT7, 012D3, 013D1, 013D2 - ADAPT8, 013D3



Eléments de bilan : zoom sur les actions

- Amélioration de la connaissance
 - Etudes et recherche : CERCLE, étude « MEDCIE », submersion marine, vulnérabilité dans les PCAET etc
 - Observation, diffusion, formation et communication : observatoire climat, OREF, ORB, Dynamique Climat Pôle Climat du CERDD (CAP Climat, GT Adaptation, Climatour, Expo « +2°C : le CC près de chez vous »), etc
- Progression de l'intégration du sujet climat et de l'adaptation dans les stratégies et politiques régionales (eau, santé, biodiversité, risques naturels etc)
 - Prise en compte dans les SDAGE Artois-Picardie et Seine-Normandie, moins dans les SAGE
 - Prise en compte du CC dans l'aléa submersion marine dans les PPRL, les PAPI selon l'état d'avancement
 - Aménagement : Nature en ville, TVB
 - Forêt : PRFB

3. EVALUATION





Limites : Des résultats présentés essentiellement « à dire d'experts »

1) LES SRCAE « FEUILLES DE ROUTE » DE LA POLITIQUE CLIMAT, AIR, ENERGIE

- Objectifs SRCAE : Déclinaison locale des engagements pris par la France aux niveaux international et national.
- Orientations SRCAE : cap à tenir pour atteindre ces objectifs.
 - Reprise des orientations dans le cadre du programme d'actions de la Dynamique Climat en Nord-Pas de Calais
 - Guide pour avis (« porter à connaissance ») sur les documents de planification territoriale (PCAET, Scot, PLU)
 - PPA Nord-Pas de Calais, sch. rég. de raccordement au réseau des EnR
 - Côté Région, grands objectifs du SRCAE ont guidé les politiques régionales (ex. Sch. Rég. des Transports et des Mobilités)

De manière générale : orientations restent d'actualité même si elles peuvent être ajustées à la marge pour tenir compte du retour d'expérience



2) UN MESSAGE CLAIR ET PARTAGÉ ENTRE L'ETAT ET LA RÉGION...

Les SRCAE ont permis de :

- Etablir et partager un état des lieux de référence des connaissances (émissions de GES, polluants atmo., consommations d'énergie, vulnérabilités territoriales,...)
- Informer et sensibiliser les acteurs régionaux aux enjeux CAE
- Territorialiser la politique CAE et d'acculturer les territoires à la transition énergétique,
- Fixer les objectifs à horizon 2020 et 2050, partager « une feuille de route » pour les atteindre,

3) MAIS QUI AURAIT PU ÊTRE MIEUX PARTAGÉ ET SUIVI

- Méconnus par une partie des acteurs concernés (entreprises et leurs représentants par ex.),
- Dynamique d'appropriation générée par le processus d'élaboration non maintenue dans le temps : Un suivi régulier et précis aurait facilité son utilisation comme outil de pilotage



4) DES SCHÉMAS RÉGIONAUX ÉOLIENS CADRES DU DÉVELOPPEMENT DES PROJETS

- Dont l'élaboration a permis une concertation réelle et intéressante
- Des documents de cadrage plébiscités mais qui auraient nécessité une mise à jour

5) LES PCET LEVIERS DE L'ORGANISATION TERRITORIALE

- PCET : plan stratégique de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ce dernier
- devaient être compatibles avec les orientations et objectifs du SRCAE
- Renforcement et extension du contenu des plans suite à la loi sur la transition énergétique (LTE 2015)

6) PCET: UNE VERITABLE DECLINAISON DES ORIENTATIONS DU SRCAE

- Enquête auprès des territoires ayant réalisé un PCET
- Seuls 20% des territoires déclarent que leur PCET n'est que partiellement compatible avec le SRCAE

7) ET PARTOUT DES ACTIONS EMBLÉMATIQUES FORTES

- Stratégies d'économie d'énergie sur les bâtiments et patrimoine publics (rénovation thermique, réhabilitation BBC...) et de lutte contre la précarité énergétique (ex. PIG sur le logement),
- Intégration des énergies renouvelables dans les réseaux de chaleur,
- Actions sur l'éclairage public,
- Stratégies de programmation ou de planification énergétiques,
- Des politiques d'achats durables,
- Approches nouvelles de la mobilité (PDE et PDA, télétravail, actions sur la flotte de véhicules)

8) « PASSER » DES PCET AUX PCAET

- Conditions nécessaires pour la bonne élaboration et la mise en œuvre des PCAET
 - Portage politique et hiérarchique
 - Pilote clairement identifié

FORCES	FAIBLESSES
 Transversalité entres les services internes Complémentarité des démarches 	 Moyens humains Gouvernance Hiérarchisation et planification dans le temps des actions Système de suivi des actions (mobilisation d'indicateurs spécifiques)
OPPORTUNITÉS	MENACES
Devoir d'exemplarité de la collectivité Gouvernance énergétique nouvelle sur le territoire, avec la collectivité chef d'orchestre	 Moyens financiers manquant si mauvaises articulations tarif d'achat, CEE, Feder, Fonds d'investissement, SEM Difficultés de mobilisation des professionnels (artisans) et acteurs économiques



4. PRÉCONISATIONS SRADDET





Préconisations

1) UNE REFLEXION COORDONNÉE AUX AUTRES SCHÉMAS

 Tenir compte de l'élaboration des autres schémas : PRPGD, Schéma régional biomasse, SRDEII... dans la cadre de son intégration au futur SRADDET

2) DES INDICATEURS EN NOMBRE LIMITE POUR UN SUIVI UTILE ET EFFICACE

- Définir les indicateurs en fonction de leur intérêt mais aussi de la possibilité de les suivre et de les renseigner.
- Organiser le suivi dès la phase de conception (qui ?, comment ?, à quelle fréquence ?, avec quels moyens ?, etc...)

3) S'APPUYER SUR LA CONTRAINTE RÉGLEMENTAIRE

 Loi NOTRe simplifie le SCRAE en le recentrant sur les éléments essentiels. Le processus d'élaboration du SRCAE devra donc s'efforcer de les identifier et s'appuyer sur les objectifs fixés par la loi TECV.

Merci de votre attention



